

LA MUSIQUE A L'ÉCOLE



La leçon de chant, lithographie de C. Barry, peint par Schloesser Goupil

Mars 2022

Fédération de la Composition - Musiques de création

Groupe de travail sur la place de la musique à l'école:

Denis Levailant (président), Benoît Menut (membre du CA), Henry Fourès, Denis Cuniot.

PRÉAMBULE

La Musique est un des arts premiers. Elle contribue à former l'esprit et à construire la personnalité de ses pratiquants. Elle devrait avoir une place beaucoup plus importante à l'école, et ce dès le plus jeune âge.

Si la Suisse a intégré l'obligation de formation musicale dans sa Constitution, pourquoi la France n'irait-elle pas dans le même sens? Notre métier de créatrices et créateurs de musique nous incite à préconiser avec force une place importante de la musique dans la formation générale de nos enfants. Une pratique musicale plus régulière est nécessaire, dans toutes ses richesses interdisciplinaires - avec un accent particulier mis sur le répertoire de notre temps.

Nous souhaitons par cette adresse alerter le personnel politique, les médias, les intellectuels, sur l'importance de cet enjeu; il en va de la structuration du cerveau, et ce pour la vie entière, comme l'ont montré quantité d'études récentes, notamment en neuro-biologie. Des expériences passionnantes et efficaces existent en France et de par le monde: inspirons-nous de ce qui se fait de meilleur, afin qu'aucun nouveau Debussy ne puisse un jour écrire: « En France, on n'aime pas la musique! » (in *Monsieur Croche*).

Nos propositions sont donc pragmatiques, appuyées sur des expériences réelles et des études avérées.

PROPOSITIONS

1- Maternelle

C'est dès le plus jeune âge que le travail d'imprégnation conscient et inconscient construit une ouverture au sonore. La mise en place d'un rituel d'écoute dans les temps de repos ou les temps calmes des trois années de maternelle répond à cet objectif. L'écoute régulière et préparée d'œuvres du répertoire passé et contemporain permet d'asseoir progressivement une certaine autonomie quant à :

- 1 - La capacité à mettre rythmiquement le corps en mouvement à l'écoute de la musique.
- 2 - La capacité à décrire oralement ce que l'on entend et quelles émotions cela produit
- 3 - La capacité à se plonger dans une écoute plus ou moins prolongée, sans support visuel.
- 4 - La capacité à écouter collectivement et aussi à écouter les réactions des autres.
- 5 - La capacité à différencier musique orchestrale, électronique, vocale, chambriste.
- 6 - La capacité à reconnaître les timbres instrumentaux.
- 7 - La capacité à reconnaître une forme simple, binaire ou ternaire, rondo, à cerner les reprises.

2- Élémentaire

En élémentaire nous préconisons **une séance de musique par jour**, les plus variées possible: chant choral, pratique instrumentale en ensemble, formation générale par l'écoute, formation à la langue lue et écrite.

3- Collège

Au collège nous préconisons la même périodicité, avec un accent particulier mis sur la pratique instrumentale collective. Au plan choral déjà institué - que nous saluons et voulons renforcer - (« une chorale par école ! ») nous souhaitons ajouter un plan ensemble instrumental : « un ensemble par collège ! ».

Par ailleurs, nous invitons à développer les PAG (Projet Artistique Globalisé) qui permettent à un compositeur ou une compositrice de travailler quasi 35 heures réparties à loisir avec une ou deux classes (et l'enseignant d'éducation musicale et d'autres enseignants et enseignantes) et de proposer un rendu en scène.

QUELQUES EXPÉRIENCES SIGNIFICATIVES

Voici 35 ans, le Ministère de la culture engageait, avec celui de l'éducation nationale, un processus de formation diplômante des intervenants en milieu scolaire : le diplôme universitaire d'intervenants en milieu scolaire - DUMI.

Aujourd'hui, dans les 9 centres de formation de musiciens intervenants créés (CFMI) rattachés aux 9 universités partenaires, le taux d'intégration des étudiants à l'issue de leur cursus est de 90% alors que bon nombre de responsables de l'éducation nationale continuent de penser et dire que c'est au professeur des écoles d'assurer l'éducation musicale des enfants de sa classe, bien que depuis la suppression des IUFM il n'y ait plus de formation dans ce domaine à haute technicité.

Il s'agit bien pourtant « d'éducation artistique » et l'on voit bien que la musique à l'école n'échappe pas à s'excuser d'être l'objet d'un enseignement. La situation n'est pas définie entre d'une part, l'animation culturelle accompagnant une prestation artistique en direction des enfants et des adolescents (ce que l'on regroupe habituellement sous la terminologie « jeune public ») et d'autre part l'éducation artistique de ces enfants dans le cadre de l'école primaire, lieu de passage obligé de toute la population de la cité, et avec une donnée de base à rappeler sans cesse : une éducation qui n'est pas dans l'événementiel mais dans la continuité.

Les exemples ne manquent pas qui, associant enseignement pérenne et interventions sur projets, illustrent et témoignent de cette nécessité d'intégrer la pratique musicale à l'école.

Citons quelques expériences remarquables:

- le projet « Oreilles en Boucle » organisé à Chambéry en partenariat avec la Cité des Arts et le CRR réalisé par et pour les enfants accompagnés par des compositeurs et expérimentateurs dans le secteur numérique.
- le projet des musiciennes et musiciens intervenants du conservatoire et des écoles de Villefranche sur Saône et le CMTRA (centre de musique traditionnelle Rhône Alpes) sous la responsabilité de Maëllis Daubercies. Collectage de chants auprès des habitants d'un quartier où vivent des populations aux origines culturelles multiples accompagné de cours et ateliers de technique vocale et de chant choral.
- Lê Quan Ninh à Grenoble avec Francisca Bustarret. Projet sur l'écoute, des sons du quotidien leur organisation, leur transcription graphique, le choix des matériaux pour réaliser la partition ainsi constituée.

Lire en annexe n°2 l'argumentaire détaillé.

RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

De très nombreux scientifiques incontestables, dans le monde entier, ont décrit depuis quelques années l'effet neurophysiologique de la musique. On a observé par exemple, par IRM, le parcours du son, de l'oreille au cerveau, et découvert que, contrairement au langage, qui n'active qu'un hémisphère, la pratique musicale activait l'ensemble du cerveau.

La musique par ailleurs modifie les mécanismes biochimiques du cerveau. Elle active par exemple la production de dopamine, neurotransmetteur essentiel au fonctionnement du cerveau qui contribue à sa plasticité. La dopamine envoie des signaux de récompense, c'est elle aussi qui provoque des frissons à l'écoute de certaines mélodies.

La pratique musicale couvre un large champ de compétences, allant du sensori-moteur aux activités cognitives de haut niveau, et s'avère donc un véritable moteur de développement de l'enfant. Sa présence importante à l'école est donc fondamentale.

Des régions largement distribuées dans le cerveau, qui soutiennent toutes ces fonctions, se retrouvent mieux entraînées et mieux coordonnées grâce à la musique. Des modifications de la morphologie et de la fonction du cerveau en découlent. Pratiquer la musique régulièrement entraîne donc des bienfaits qui s'inscrivent en plus du développement de la sensibilité à la musicalité stricto sensu.

Les résultats de nombreuses études indiquent que les enfants musiciens sont « avantagés » en ce qui concerne la mémoire de travail, l'attention, le raisonnement abstrait, l'intelligence visuo-spatiale, les fonctions exécutives, ainsi que diverses capacités linguistiques dont la mémoire verbale. Selon certain-e-s auteur-e-s, les avantages vont même jusqu'à inclure les mathématiques... L'on peut donc légitimement se poser la question s'il est judicieux de se passer autant d'une pratique si formatrice.

Lire en annexe n°3 l'argumentaire détaillé.

ANNEXE 1

QUELQUES REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES

Sur le système des « playlist », il peut être proposé, en deux parties, une playlist « répertoire » allant du grégorien au début du XX^e et une playlist « musique de notre temps » synthétisant l'extraordinaire vivacité et diversité de la création musicale d'aujourd'hui.

Chaque playlist peut être aussi classée, au-delà de toute considération esthétique en regard de l'énergie qu'elle déploie : calme, méditative, rythmique, tonique, etc. Chaque œuvre fait l'objet pour les enseignants et enseignantes d'un très court livret numérique donnant des propositions de questions, des éléments poétiques sur la musique écoutée.

Le grand pédagogue et compositeur Maurice Martenot a toute sa vie mis en avant l'importance de l'ouverture et de la sensorialité musicale dès le plus jeune âge. Il conviendrait de prendre en compte son adage « l'Esprit avant la Lettre, le Coeur avant l'Intellect » par la systématisation des « pauses musicales » accompagnant les jeunes enfants.

Il convient de développer le dispositif de « Compositeur associé à une scène pluridisciplinaire » du ministère de la culture, qui permet de s'insérer dans la programmation et les actions d'un théâtre et donc de toucher énormément d'élèves de premier et deuxième degré. Encore, développer le dispositif de la « Fabrik à musique » en lien avec la SACEM, qui permet lui aussi de faciliter la présence de créateurs au sein des écoles.

Un point particulier et primordial encore réside en la formation des enseignants et enseignantes à l'ouverture à l'art musical. S'il est acté que la musique populaire irradie la société, la connaissance du grand répertoire passé et a fortiori du répertoire contemporain actuel souffre d'une cruelle solitude. C'est donc dans les centres de formation qu'il faut éveiller les futurs enseignants à cette problématique particulière. Usage du chant, mise en valeur d'une pratique musicale passée, capacité à proposer une écoute (avec vidéo ou non) d'une oeuvre spécifique... L'École Normale de la Troisième République le systématisait.

Enfin, il faut lever le tabou du code musical. Depuis trop longtemps, l'Éducation Nationale a abandonné l'éveil à l'écriture musicale graphique. Cette dernière, reliée au son est pourtant un atout indéniable et un compagnon pour la vie. Pouvoir comprendre l'écriture des paramètres du son, démystifier la partition au profit de jeux autour de celle-ci en partant de l'écoute.

ANNEXE 2

LA MUSIQUE COMMENCE À L'ÉCOLE

L'on sait aujourd'hui combien le contact avec la musique met en évidence un développement plus marqué de différentes fonctions cognitives et sensorimotrices chez les enfants : coordination, mémoire, vitesse de traitement de l'information, capacités de raisonnement.

C'est un fait, la musique commence à l'école or, peu de ce qui est essentiel à l'homme ne vibre dans les savoirs scolaires, récupérés par la « pédagogie bancaire », comme l'énonçait Paulo Freire et force est de constater que sous le principe d'action culturelle, la médiation tient souvent lieu d'enseignement. Or un projet de médiation ne peut se suffire s'il consiste à occuper l'espace « entre ». Il faut quitter l'ordre de l'événementiel, du « one shot » et inscrire tout projet d'action culturelle par et dans un **enseignement dans la durée**.

L'on se souvient de ces propos récents de responsables politiques relevés dans la presse : « Ce n'est quand même pas si compliqué de faire la musique à l'école primaire avec les enfants ».

L'absurdité de cette position et l'idéologie qu'elle sous-tend n'échappe pas. Voici 35 ans, le ministère de la culture engageait à son, avec celui de l'éducation nationale un processus de formation diplômante des intervenants en milieu scolaires : le diplôme universitaire d'intervenants en milieu scolaire-DUMI.

Aujourd'hui dans les 9 centres de formation de musiciens intervenants créés (CFMI) rattachés aux 9 universités partenaires, le taux d'intégration des étudiants à l'issue de leur cursus est de 90% alors que bon nombre de responsables de l'éducation nationale continuent à penser et dire - signe d'un protectionnisme institutionnel incompréhensible - que c'est au professeur des écoles d'assurer l'éducation musicale des enfants de sa classe, bien que depuis la suppression des IUFM il n'y ait plus de formation dans ce domaine à haute technicité. Il s'agit bien pourtant « d'éducation artistique » et l'on voit bien que la musique à l'école n'échappe pas à s'excuser d'être l'objet d'un enseignement.

A ce qui demeure un espace politique et intellectuel à gagner s'ajoute la fragilité du statut de musicien intervenant en l'absence d'un nouveau cadre d'emploi à créer de « Professeur d'Éducation Artistique et Culturelle » et le reclassement de tous les Dumistes, en homologie avec les professeurs de l'éducation nationale.

La situation n'est pas définie entre d'une part, l'animation culturelle accompagnant une prestation artistique en direction des enfants et des adolescents (ce que l'on regroupe habituellement sous la terminologie « jeune public ») et d'autre part l'éducation artistique de ces enfants dans le cadre de l'école primaire, lieu de passage obligé de toute la population de la cité, avec une donnée de base à rappeler sans cesse : une éducation qui n'est pas dans l'événementiel mais dans la continuité.

Il faut cesser de chercher à rentabiliser les coûts salariaux et donc redistribuer les musiciens intervenant à l'école dans des activités périscolaires, centres de loisirs, médiathèques, surveillances de cantines, etc.). L'affectation des musiciens intervenants dépendant de la collectivité est de plus en plus erratique.

Les moyens financiers (subvention DRAC vers les conservatoires) doivent être fléchés vers les postes de musiciens intervenants en tant que référents locaux - pour la mise en oeuvre du Plan choral par exemple - relais sur le terrain entre les équipes des écoles primaires et les équipes des Établissements d'Enseignement Artistique et former des personnes ressources dans les établissements.

Quelques exemples significatifs

Les exemples ne manquent pas qui, associant enseignement pérenne et interventions sur projets, illustrent et témoignent de cette nécessité d'intégrer la pratique musicale à l'école.

Autour des projets numériques:

- le projet « Oreilles en Boucle » organisé à Chambéry en partenariat avec la Cité des Arts et le CRR réalisé par et pour les enfants accompagnés par des compositeurs et expérimentateurs dans le secteur numérique.
- le projet de Gérald Chagnard sur la notion d'écoute mêlant divers systèmes numériques et acoustiques avec projection d'images et réalisé dans plusieurs écoles.
- Celui de Claudie Mingaut sur ce qui, venant à leur mémoire conduisaient les enfants à réaliser après enregistrement une courte composition électroacoustique.

Autour de la pratique liée au collectage:

- le projet des musiciennes et musiciens intervenants du conservatoire et des écoles de Villefranche sur Saône et le CMTRA (centre de musique traditionnelle Rhône Alpes) sous la responsabilité de Maëllis Daubercies. Collectage de chants auprès des habitants d'un quartier où vivent des populations aux origines culturelles multiples accompagné de cours et ateliers de technique vocale et de chant choral.

- Le projet porté à Roanne et Bourg-en-Bresse avec l'Institut Français de Chant Choral (IFAC) mêlant enfants et adolescents handicapés, ainsi que des enfants scolarisés en école primaire et des adultes volontaires, pour une réalisation collective.

Autour d'interprètes et compositeurs:

- Lê Quan Ninh à Grenoble avec Francisca Bustarret. Projet sur l'écoute des sons du quotidien, leur organisation, leur transcription graphique, le choix des matériaux pour réaliser la partition ainsi constituée.

- Alain Savouret en banlieue parisienne. Réalisation de « pièces ouvertes » aux interprétations multiples par les enfants.

- Robert Pascal / Nicole Corti, école de musique et écoles d'Irigny/CFMI Lyon. Préparation du montage avec les étudiants du CFMI puis écriture de courtes pièces pour les enfants des écoles pouvant enrichir une réalisation selon les décisions concertées des enfants.

- Le tromboniste Pierre Baldy-Moulinier (projet en cours tout au long de l'année 2022) réalise deux œuvres jouées par deux classes d'une école élémentaire. Un travail régulier est mené par les enfants avec les musiciens intervenants et 4 professeurs du CRR de Chambéry. A son issue, deux représentations auront lieu à l'auditorium de la Cité des Arts en mai 2022. Cette action s'inscrit également dans un projet plus vaste de créations par Pierre Baldy Moulinier pour orchestre de cuivres, au cours duquel les enfants auront l'occasion de rencontrer leurs pairs de l'Harmonie Junior de la Cité des arts de Chambéry, également en mai 2022.

- Didier Puntos à Roanne

Une pièce a été commandée à Didier Puntos (Villeurbanne) pour être créée par 3 classes d'une école de la circonscription de Roanne. Le travail a été porté tout au long de l'année 2021 par la directrice du Conservatoire (Pascale Amiot) et la musicienne intervenante (Armelle Lopin). Le compositeur est en résidence dans les écoles pour travailler avec les enfants, les enseignants et l'intervenante, ainsi que les professeurs du Conservatoire, instrumentistes accompagnant les enfants pour les répétitions et lors du concert final (au cours duquel d'autres pièces du répertoire ont été également interprétées).

- Annette Schlünzt Halle (Saxe-Anhalt/Strasbourg)

À la Hochschule de Halle, elle a développé avec son équipe la généralisation pour tout étudiant instrumentiste ou de classe de théorie la pratique de la composition. Toutes les oeuvres sont créées par des musiciens professionnels. Professeur au CRR de Strasbourg, elle y développe le même projet en lien avec les écoles.

ANNEXE 3

NEUROSCIENCES ET MUSIQUE

Depuis les travaux de Steven Pinker, linguiste canado-américain, qui déclarait en 1997 dans son livre *How the Mind Works* : « la musique pourrait disparaître de notre espèce, et le reste de notre mode de vie serait pratiquement inchangé », de nombreux travaux de chercheurs et de chercheuses ont invalidé cette hypothèse en démontrant que l'être humain était essentiellement musical.

Sandra Trehub, psychologue canadienne reconnue pour ses recherches dans le domaine de la psychologie musicale, professeur émérite à l'Université de Toronto, montre que la communication émotionnelle est fondamentale pour le bébé et que la musique présente de nombreux avantages pour cette communication. Elle note aussi à quel point les berceuses du monde entier partagent de très nombreuses caractéristiques : Le bébé humain naît musical (A consulter : Clément François, Daniele Schön. Neurosciences de la musique. Eric Tardif et Pierre-André Doudin. Neurosciences et cognition, Perspectives pour les sciences de l'éducation, De Boeck supérieur, 2016.)

Robin Ian MacDonald Dunbar, anthropologue britannique et biologiste de l'évolution, spécialisé dans le comportement des primates a démontré en 1996 dans *Grooming, gossip and the evolution of language*, que la musique est un facteur de cohésion social, qu'elle permet la cohésion de groupes larges, qu'elle facilite la synchronisation motrice des individus et favorise l'empathie.

Emmanuel Bigand, professeur chercheur en neurosciences cognitives à l'Université de Bourgogne affirme « La musique a une importance fondamentale dans l'évolution de l'humanité, la musique est un besoin vital. »

Avec la neuroscientifique Barbara Tillman, il a publié l'ouvrage *La symphonie neuronale - Pourquoi la musique est indispensable au cerveau*

<https://www.radiofrance.fr/francemusique/emmanuel-bigand-la-musique-a-une-importance-fondamentale-dans-l-evolution-de-l-humanite-5062605S>

Il conclut son interview à Radio-France par ce constat : « Par contre, c'est difficile d'accéder directement au monde politique. Il y a des ouvertures manifestes de la classe politique à ces problématiques. On peut même dire qu'en France, les actions de notre ministre comme «La

rentrée en musique» et «La chorale au collège» vont dans ce sens là. Mais lorsque notre ministre Jean-Michel Blanquer a mis en place une cellule de réflexion neuroscientifique sur l'éducation en lien avec le Plan des 1 000 premiers jours de l'enfant, il a convoqué les spécialistes du langage mais il n'y a personne qui a été même invité une seule fois pour parler des effets bénéfiques de la musique. Ça, c'est quand même vraiment étrange. Les 1000 premiers jours, c'est vraiment important dans le développement de l'enfant. Or, c'est la période où l'enfant ne parle pas. Par contre, il fait beaucoup de musique. J'espère que ça va évoluer parce que ça traduit une méconnaissance manifeste des études qui ont été faites en neurosciences de la musique depuis les 20 dernières années ».

Hervé Platel, professeur de neuropsychologie à l'Université de Caen a été, dès le milieu des années 1990, parmi les premiers chercheurs à utiliser les techniques de neuro-imagerie afin de visualiser l'activité du cerveau durant l'analyse des différentes composantes perceptives de la musique. Depuis le début des années 2000, il a réalisé des travaux permettant la « cartographie » cérébrale de la mémoire musicale chez des sujets non-musiciens et musiciens. Ses travaux permettent d'envisager l'utilisation de la musique, d'une part en tant que matériel original d'investigation des fonctions cognitives, et d'autre part dans la prise en charge des patients présentant une maladie d'Alzheimer ou des lésions focales (AVC). Plus largement, ses travaux fondamentaux et cliniques posent la question de la place des pratiques artistiques dans la prise en charge de patients cérébrolésés.

A l'école: impact des pratiques instrumentales collectives sur le développement cognitif et sensorimoteur de l'enfant.

La pratique musicale couvre un large champ de compétences, allant du développement sensorimoteur aux activités cognitives de haut niveau. Des régions largement distribuées dans le cerveau, qui soutiennent toutes ces fonctions, se retrouvent mieux entraînées et mieux coordonnées grâce à la musique. Des modifications de la morphologie et de la fonction du cerveau en découlent. Pratiquer la musique régulièrement entraîne donc des bienfaits bien au-delà de la sensibilité à l'art et à la musicalité. Les résultats de nombreuses études indiquent que les enfants musiciens sont « avanta-gés » en ce qui concerne la mémoire de travail, l'attention, le raisonnement abstrait, le traitement visuo-spatial, les fonctions exécutives, ainsi que diverses capacités linguistiques dont la mémoire verbale. Selon certain-e-s auteur-e-s, les avantages vont même jusqu'à inclure les mathématiques... !

Un dernier exemple nous est fourni par le rapport de Clara James sur l'impact de l'orchestre en classe au sein d'une école publique genevoise (11 mars 2019):

« Notre étude a pu mettre en évidence un développement plus marqué de différentes fonctions cognitives et sensorimotrices dans le groupe OC (Orchestre en Classe), comparé au groupe témoin. Ceci est d'autant plus remarquable que les cours n'étaient pas individuels, mais dispensés au sein d'une classe complète. Le jeu d'ensemble, obligeant l'enfant à écouter l'autre et à s'adapter au groupe, a sans doute joué un rôle clé. Les avantages pour le groupe OC se sont manifestés dans les tests de musique (transfert proche), les tests de dextérité et de coordination bi-manuelle, ainsi que pour la mémoire de travail, l'attention focalisée, la vitesse de traitement de l'information, la flexibilité cognitive et le raisonnement abstrait (transferts lointains). Ces transferts lointains soulignent la pertinence d'une pratique musicale intensive au sein du curriculum scolaire primaire. La mémoire de travail, l'attention et la vitesse de traitement de l'information sont des éléments de base de la cognition, soutenant la planification, la compréhension, le raisonnement et la résolution de problèmes. En outre, la vitesse de traitement de l'information permet à l'enfant d'intégrer des informations plus rapidement. La dextérité et la coordination bi-manuelle sont d'une grande importance dans un monde de plus en plus digitalisé et informatisé. »